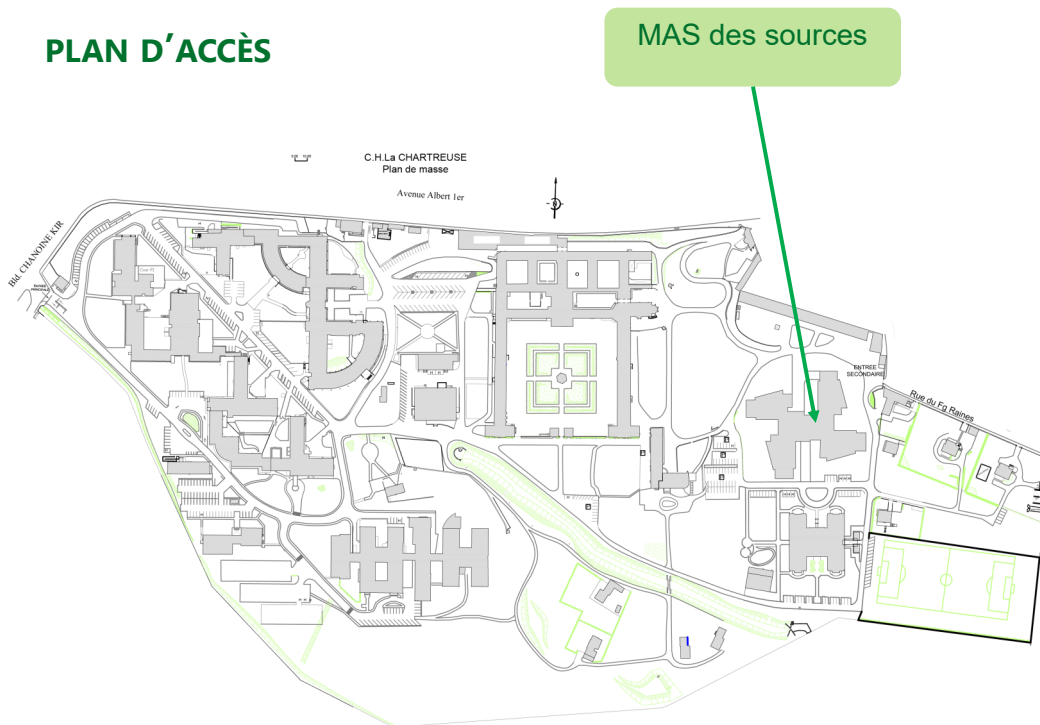


LA CAPACITÉ D'ACCUEIL

La MAS est autorisée en date du 20 décembre 2022 pour 58 places en hébergement complet réparties de la façon suivante : 50 places destinées aux personnes souffrant d'un handicap psychique et 8 places destinées aux personnes TSA (Trouble du Spectre de l'Autisme), 2 places d'accueil temporaire avec hébergement viennent compléter ce capacitaire

PLAN D'ACCÈS



En bus : Prendre la ligne 3, 12 ou 13 - arrêt « CHS La Chartreuse »



En tramway : Prendre le tram T1 - arrêt « Dijon Gare » ou T2 - arrêt « Foch Gare »

Maison d'Accueil Spécialisée des Sources

1 boulevard Chanoine Kir—21000 DIJON

La MAS des Sources est une structure médico-sociale d'hébergement dédiée à l'accueil de personnes adultes présentant un handicap psychique de manière durable et entraînant une dépendance importante. Elle a pour vocation d'offrir un accompagnement global visant le maintien et le développement des capacités d'autonomie, de socialisation et de participation à la vie quotidienne.

Les personnes bénéficient au moment de leur admission d'un état clinique suffisamment stabilisé pour vivre dans un cadre médico-social, tout en ayant besoin d'un environnement contenant et structurant.

L'objectif principal est d'assurer un cadre de vie sécurisé, apaisant et stimulant, permettant à chaque résident de conserver ses acquis, de développer ses compétences personnelles et sociales, et de s'inscrire dans des activités adaptées à ses besoins, ses envies et son rythme.

Horaires d'ouverture : tous les jours

Secrétariat : 03 80 42 49 81

Cadre socio-éducatif : 03 80 42 49 83

LES MISSIONS

Assurer des soins médicaux et paramédicaux adaptés et continus
Accompagner les actes essentiels de la vie quotidienne
Favoriser la vie sociale, l'épanouissement et le maintien des capacités

LE PROJET PERSONNALISÉ

Conformément à la loi 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, la MAS des Sources assure aux résidents un accompagnement personnalisé. Le projet personnalisé est un document définissant l'accompagnement social, médico-social et médical.

MODALITÉ D'ACCOMPAGNEMENT

Les MAS offrent un accompagnement global autour de sept grandes modalités :

1. Hébergement et accompagnement au quotidien (aide à l'hygiène, à l'habillage, aux déplacements, à la prise de repas)
2. Soins médicaux et paramédicaux continus (surveillance médicale, soins, séances de rééducation, suivi des traitements et organisation de rendez-vous de santé)
3. Assistance aux actes de la vie courante (participation aux tâches simples adaptées aux capacités, communication, gestion du temps, organisation du quotidien)
4. Activités sociales, éducatives, thérapeutiques (activités culturelles, sportives, loisirs, sensorielles, stimulation cognitive, socialisation)
5. Maintien et développement des capacités (préserver les acquis, soutenir les progrès possibles)
6. Soutien psychologique (soutien émotionnel, aide à la communication, l'expression et la relation à autrui).
7. Maintien des liens familiaux et sociaux (organiser et faciliter les rencontres, travailler avec les représentants légaux et aidants).

CONDITION D'ADMISSION

Pour être admis à la MAS des Sources : L'utilisateur doit être âgé de 18 ans et bénéficier d'une orientation MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) MAS Handicap Psychique ou TSA. Son état clinique doit être stabilisé.

LE PARCOURS D'ADMISSION

Un dossier d'admission type, doit être adressé au cadre de la MAS des Sources. Celui-ci est disponible au secrétariat de la structure. [Contact ?](#)

Une Commission d'Admission se réunit plusieurs fois par an afin d'étudier les dossiers et statuer sur les admissibilités.

Si le dossier de l'utilisateur est retenu par la Commission d'Admission, le résident effectue une période d'essai d'un mois (**ou 3 semaines**)? afin d'évaluer les capacités requises pour intégrer le service.

A la suite de cette période d'essai, une synthèse en équipe est réalisée. La décision sera validée en Commission d'Admission.

Il sera préconisé :

- une inscription sur liste d'attente,
- une 2ème période d'essai,
- la candidature n'est pas retenue.

Après l'inscription sur liste d'attente, des séjours de courte durée peuvent être organisés. Ils sont destinés à soutenir les familles et les aidants (nécessité de mise à distance temporaire de l'environnement de vie habituel).